

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du vendredi 26 mars 2021 à 17h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 19 mars 2021 s'est tenu en mairie le 26 mars 2021 à 17h00.

<u>Etaient présents</u>: MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était absent : VENERA Christophe,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme JOUANNY Michèle est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2021,
- Compte-rendu des délégations consenties au Maire,
- Voirie communale : sécurisation de la route d'Emparis secteur des tunnels,
- Acquisition de parcelles,
- Régularisation des sommes inscrites au compte « autres comptes transitoires »,
- Tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale,
- Subvention à l'association la Maison des Marmottons (MAM du Freney),
- Eglise : rénovation intérieure et amélioration des abords (point rajouté),
- Sécurisation de la traversée du village espaces de stationnement (point ajouté),
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 19 février dernier. En l'absence de remarque celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 26 février 2021 : acceptation du devis de l'entreprise ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES pour la fourniture de distributeurs et de sacs pour déjections canines. Montant du devis : 930,04 € TTC.

Décision du 26 février 2021 : souscription au livre « A la recherche des patois de l'Oisans » auprès de l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans. Montant de la souscription : 630 € (35 exemplaires pour le colis des anciens 2021).

Décision du 26 février 2021 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'alimentation électrique des locaux communaux dans les hameaux abritant les défibrillateurs semi-automatiques. Montant du devis : 3 711,60 € TTC

Décision du 8 mars 2021 : acceptation du devis de FIRMONT Arnaud pour l'abattage d'un merisier aux Aymes. Montant du devis : 1 600,00 € TTC.

République Française, Département de l'Isère, Commune de Mizoën

Décision du 11 mars 2021 : acceptation du devis de l'entreprise PROXIMARK pour la prestation de marquage au sol de la signalisation. Montant du devis : 1 345,20 € TTC.

Décision du 11 mars 2021 : acceptation du devis de l'entreprise CHARTREUSE PL pour la fourniture de ridelles pour la benne de l'IZUSU. Montant du devis : 2 007,60 € TTC.

Décision du 18 mars 2021 : acceptation du devis de l'entreprise SIRA38 pour la fourniture de deux PC portables (secrétariat et maire) et de matériel informatique. Montant du devis : 4 443,72 € TTC.

Décision du 18 mars 2021 : acceptation du devis de l'entreprise JVS MAIRISTEM pour le paramétrage et l'accompagnement au passage à la nomenclature comptable M57 et au Compte Financier Unique (CFU). Montant du devis : 1 140,00 € TTC.

Décision du 18 mars 2021 : renouvellement des adhésions pour 2021 à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) 104,48 € TTC et l'Association des Maires de l'Isère (AMI) 264,63 €TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

Nombre de votants : 10Nombre de voix pour : 10

VOIRIE COMMUNALE – SECURISATION DE LA ROUTE D'EMPARIS SECTEUR DES TUNNELS

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'historique des études menées pour diagnostiquer l'état des ouvrages amont et aval de la route d'Emparis au niveau des tunnels, études qui ont débuté en 2018. Il insiste sur l'urgence de la réalisation des travaux de sécurisation (chutes de pierres et soutènement aval), travaux qui interviendront en 2022, voir fin 2021.

Le montant total estimé (études et travaux) s'élève à 308 946,00 € HT.

Ces travaux de sécurisation pourraient être financés dans le cadre du Plan de Relance exceptionnel déployé par le gouvernement et la Région. Pour cela le dépôt des dossiers de demandes de subventions doit être effectué au plus tard le 31 mars 2021.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation des travaux de sécurisation de la route d'Emparis secteur des tunnels :

Nombre de votants : 10Nombre de voix pour : 10

ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal a la possibilité d'acquérir les 7 parcelles du compte de propriétaire J00018 au nom de JOUFFREY Marius au prix de 706 € ainsi que les 34 parcelles du compte de propriétaires J00065 indivision JOUFFREY au prix de 1 390 € représentant une surface totale de 32 515m².

L'acquisition de ces parcelles, essentiellement des prés et des landes hors zone constructible, permet de faciliter l'administration de l'AFPa.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'acquisition des parcelles mentionnées cidessus :

Nombre de votants : 10Nombre de voix pour : 10

FINANCES – REGULARISATION DES SOMMES INSCRITES AU COMPTE « AUTRES COMPTES TRANSITOIRES »

Pour faire suite à la demande de Mme OSTERMANN (conseiller aux décideurs locaux), le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'apurement du compte 4788 crédité de la somme de 38.69 €. L'origine de cette somme qui figure dans la balance depuis 2005 n'a pas été retrouvée, et il est nécessaire que ce compte soit apuré avant de basculer sur la nouvelle nomenclature comptable M57 en 2022.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la régularisation des sommes inscrites au compte 4788 :

Nombre de votants : 10Nombre de voix pour : 10

TARIFS D'INSCRIPTION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de reporter cette délibération qui sera débattue lors de la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MAISON DES MARMOTTONS

La Présidente de l'association qui gère la MAM du Freney d'Oisans a adressé un courrier à Monsieur le Maire sollicitant une augmentation de la subvention annuelle accordée par la commune. Cette augmentation intervient pour aider la structure à faire face aux frais fixes de fonctionnement, qui contrairement à la fréquentation, ne diminuent pas. Pendant le premier confinement, la MAM est restée fermée deux mois, et depuis, les parents ne travaillant pas ou peu, ils gardent les enfants à la maison.

D'ordinaire nous accordons une subvention de 500€ par enfant de moins de 3 ans accueilli, soit 1500 € pour 2020. Mais à cause de la situation sanitaire, seulement un enfant est accueilli à la Maison des Marmottons en 2021.

La Communauté de Communes détient la compétence « petite enfance », et se doit de supporter le fonctionnement des structures d'accueil du territoire. Monsieur le Maire incite vivement l'association à solliciter la Communauté de Communes de l'Oisans afin d'obtenir une aide d'urgence.

Toutefois, l'assemblée propose d'allouer une aide exceptionnelle à l'Association des Marmottons d'un montant de 1500€ au titre de 2021.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'association la Maison des Marmottons :

Nombre de votants : 10Nombre de voix pour : 9Nombre de voix contre : 1

EGLISE: RESTAURATION INTERIEURE ET AMELIORATION DES ABORDS ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE ET AMENAGEMENT D'ESPACES DE STATIONNEMENT

Dans le cadre du plan de relance, Monsieur le Maire propose de soumettre deux dossiers supplémentaires à l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et à la Région, dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR).

Il s'agit des projets suivants :

République Française, Département de l'Isère, Commune de Mizoën

- Eglise : restauration intérieure et amélioration des abords ;

- Sécurisation de la traversée du village et aménagement d'espaces de stationnement.

La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 31 mars 2021, il y a lieu de délibérer pour approuver ces travaux et demander les subventions.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que ces 2 opérations sont présentées avec un ordre de priorité, respectivement 2 et 3, et seront réalisées après la sécurisation de la route d'Emparis.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation des travaux pour les opérations suivantes :

- Eglise : restauration intérieure et amélioration des abords ;

- Sécurisation de la traversée du village et aménagement d'espaces de stationnement.

Nombre de votants : 10Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

COMPETENCE MOBILITE

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale, afin de proposer une offre de services de mobilité alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

Deux solutions sont envisagées :

- Prise de compétence par la CCO pour décider des services qu'elle souhaite organiser et rechercher des solutions de mobilités qui correspondent à la réalité des besoins.
- Prise de compétence par la Région qui devient AOM sur le territoire (à partir de juillet 2021).

Lors du vote à bulletin secret en conseil communautaire du 25 mars 2021 à la CC Oisans la compétence « mobilité » a été confiée à la Région. Celle-ci s'engage à maintenir tous les services actuels. Mais dans le cas où des demandes de services supplémentaires seraient formulées, ces services seraient financés par les communes et la communauté de communes, avec une participation de la Région, sous condition d'acceptation de ces services supplémentaires par la Région.

TRAVAUX AU LAC DU CHAMBON

Des travaux pour enlever la vase du lac sont actuellement en cours. Initialement prévus en 2020, ils ont été reportés au printemps 2021.

TRAVAUX DE L'EGLISE : ils devraient débuter le 7 avril prochain.

NATURA 2000

Suite à la sur fréquentation pendant l'été 2020 des sites de montagne, et à la demande d'un certain nombre de maires, La CC Oisans recrute un.e chargé.e de mission NATURA 2000 pour les 4 sites (Taillefer, Col d'Ornon, Plaine du Bourg d'Oisans et Emparis, côté Isère). La mission du poste consiste à assurer une présence sur site, faire remonter les problématiques des milieux, veiller sur la faune et la flore. Le poste est à pouvoir pour l'été 2021. Date limite de candidature le 23 avril à 12h, offre à consulter sur le site de la CC Oisans.

OPERATION TERREAU – FLEURS

Une commande de 40m cubes de terreau de très bonne qualité a été passée à la CC Oisans. Une opération « fleurs » va bientôt débuter, courant avril.

Séance levée à 20h45

* / * / * / *